

TERMES DE RÉFÉRENCE

Évaluation finale du programme 2022-2026

Children4Change à Kaffrine (Sénégal)

SOS Villages d'Enfants Belgique

Dernière mise à jour : 3 février 2026

Table des matières

1.	LE CONTEXTE DE L'ÉVALUATION	2
1.1.	L'organisation commanditaire	2
1.2.	Les partenaires	3
1.3.	Le programme quinquennal (2022-2026) « Children for Change à Kaffrine »	3
2.	LES ENJEUX DE L'ÉVALUATION	4
2.1.	Objectifs	4
2.2.	Destinataires.....	5
3.	CONTENU.....	5
4.	MÉTHODOLOGIE	7
4.1.	Exploitation des données existantes.....	7
4.2.	Collecte des données complémentaires.....	7
4.3.	Approche participative	7
5.	LIVRABLES ATTENDUS	7
6.	CALENDRIER ET PILOTAGE DE L'ÉVALUATION	8
6.1.	Calendrier de la mission.....	8
6.2.	Comité de suivi de l'évaluation	8
7.	BUDGET	8
8.	PROFIL DE L'ÉQUIPE DE CONSULTANT·E·S.....	9
9.	PROCÉDURE DE SOUMISSION DE L'OFFRE	9
9.1.	Contenu de l'offre.....	9
9.2.	Délai de soumission	10
9.3.	Questions et demandes de clarifications	10
10.	ANNEXES.....	10

1. Le contexte de l'évaluation

1.1. L'organisation commanditaire

SOS Villages d'Enfants Belgique (SOS VE Belgique), commanditaire de la présente évaluation, est une organisation non-gouvernementale à vocation sociale. Indépendante et respectueuse des différentes religions et cultures, l'ONG intervient depuis plus de 50 ans dans la défense des droits et des besoins des enfants vulnérables.

L'organisation est membre de la fédération internationale SOS Children's Villages International (SOS CVI), active dans plus de 130 pays et territoires et composée de plus de 110 associations nationales.

La mission de SOS VE Belgique est double : (i) En Belgique, l'organisation soutient, accueille et accompagne des enfants et des jeunes vivant une situation difficile susceptible de les mettre en danger

physiquement, moralement ou intellectuellement, conformément aux dispositions de la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par les Nations Unies en 1989 ; (ii) A l'étranger, l'organisation travaille en partenariat avec les associations nationales membres de la fédération SOS VE International, pour la prise en charge, le bien-être et le développement des enfants qui ont perdu ou qui risquent de perdre les soins parentaux. L'organisation apporte une expertise technique et/ou un soutien financier à ses partenaires dans la mise en œuvre de leurs programmes de prise en charge familiale, de renforcement de la famille et des communautés, d'éducation, de santé, d'autres besoins en soins identifiés et de plaidoyer. L'organisation vise également le renforcement de capacités de ses partenaires et le respect des normes et standards en matière de protection et sauvegarde de l'enfant et d'intégrité.

1.2. Les partenaires

SOS Villages d'Enfants Belgique (SOS VE Belgique) travaille en partenariat avec l'association nationale SOS Villages d'Enfants au Sénégal (SOS VE Sénégal) dans la mise en œuvre de programmes de soutien aux enfants les plus vulnérables, notamment dans le cadre du projet « Protéger les enfants talibés à Kaffrine » (ci-après « le projet »).

Les rôles et responsabilités des partenaires d'implémentation sont définis dans un accord de partenariat tripartite entre SOS VE Belgique, SOS CVI et l'association nationale. Chaque partie coopère pour assurer une gestion efficace, transparente et efficiente du projet :

- SOS VE Belgique est responsable du suivi & évaluation de la mise en œuvre du projet ;
- SOS VE Sénégal est responsable de la mise en œuvre effective des activités du projet sur le terrain, y compris des activités avec les partenaires de synergie sur le terrain ;
- SOS CVI apporte un soutien dans la gestion et le suivi programmatique, financier et thématique du projet.

1.3. Le programme quinquennal (2022-2026) « Children for Change à Kaffrine »

SOS Villages d'Enfants au Sénégal, soutenue par SOS Villages d'Enfants Belgique, met en œuvre depuis plusieurs années une intervention en faveur du groupe-cible des enfants talibés.

De **2016 à 2021**, l'intervention a été initiée dans le Département de Fatick sous l'appellation *“Prévention, Protection et Réhabilitation des enfants exploités et soumis aux pires formes de travail dans le département de Fatick”*.

De **2022 à 2026**, un programme quinquennal « Children for change – C4C » est développé, axé sur le renforcement des écoles Coraniques (daaras), à travers les structures communautaires et les familles biologiques afin de promouvoir les droits des enfants vulnérables notamment les talibés dans les zones de Fatick commune, mais aussi de Kaffrine commune et Diokoul Mbelbouck, deux nouvelles zones d'intervention à partir de 2022.

Nom du projet	Chilren for change (C4C) à Kaffrine (Sénégal)
Début et fin	1 ^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2026
Budget	1.000.000€
Financement	SOS VE Belgique SOS Children's Villages Worldwide (SOS CVW, Allemagne)

Une **théorie du changement (ToC)** a été élaborée. La ToC vient expliciter la logique d'intervention, elle rend visible les stratégies, approches choisies et hypothèses sous-jacentes et resitue l'intervention de SOS VE Belgique et de son partenaire d'implémentation dans le contexte plus large de la coopération au développement dans le pays d'intervention.

La ToC a été opérationnalisée dans un **cadre de résultats** (résultats, extrants, indicateurs et cibles à atteindre) afin de faciliter l'implémentation du programme. Ce cadre de résultats est lié à un calendrier d'activités à partir duquel les intrants (ressources humaines, matérielles et financières) sont identifiés et budgétisés.

Dans la ToC du Sénégal, le **changement ultime souhaité** est que « d'ici 2026, plus des enfants talibés au Sénégal se développent et s'épanouissent dans leur plein potentiel ». Pour ce faire, l'intervention a comme **impact** que « les enfants talibés dans les départements de Fatick et Kaffrine jouissent de leurs droits de base et sont protégés contre les Violences, Abus, Exploitation et Négligence (VAEN) ».

Pour atteindre l'impact souhaité, cinq résultats sont visés :

- Résultat 1 : les responsables de prise en charge garantissent un cadre de vie protecteur favorable à l'épanouissement des enfants talibés ;
- Résultat 2 : les enfants talibés bénéficient d'une éducation alternative de base et une prise en charge sanitaire de qualité ;
- Résultat 3 : les acteurs de protection de l'enfant et les enfants assurent la protection des enfants contre les cas de VAEN ;
- Résultat 4 : les acteurs locaux de protection et les clubs d'enfants influencent les décisions contre l'exploitation économique des enfants ;
- Résultat 5 : SOS VE SN et SOS VE BE renforcent l'impact et garantissent la durabilité de leurs interventions en plaidant en faveur des droits de l'enfant et en assurant une gestion intégrée, efficace, efficiente, participative et collaborative.

La ToC du programme au Sénégal (visuel et narratif) se trouve en annexe ([Annexe 1](#)).

Le cadre de résultats du programme au Sénégal se trouve en annexe ([Annexe 2](#)).

2. Les enjeux de l'évaluation

2.1. Objectifs

Pour l'**évaluation externe finale**, l'objectif principal de mission est d'apprécier la performance de l'intervention sur la base des critères du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE en vue d'en tirer des leçons et de rendre des comptes.

SOS VE Belgique et ses partenaires voient dans l'évaluation finale une opportunité d'apprentissage. Elle s'inscrit dans une perspective de progression constante et de professionnalisme de leurs actions, conformément à la Politique d'évaluation de SOS VE Belgique (dernière version : 2024) et à la Gestion axée sur les résultats (GAR) implantée au sein de SOS CVI.

L'objet de la mission est d'évaluer le projet « Protéger les enfants talibés » pendant la période allant du **1^{er} janvier 2022 jusqu'à la date de l'évaluation finale (31 janvier 2026)**.

2.2. Destinataires

Les conclusions et recommandations de l'évaluation sont destinées à :

- SOS Village d'Enfants au Sénégal
- SOS Village d'Enfants Belgique ;
- SOS Children's Villages Worldwide (SOS CVW) ;
- La Fédération SOS CVI.

Les résultats de l'évaluation seront accessibles au public par la publication d'un résumé exécutif via le site Internet de SOS VE Belgique dans un délai de trois mois après la réception du rapport final.

Le rapport complet de l'évaluation pourra être partagé avec les partenaires de synergie du programme ainsi que d'autres bailleurs qui en feraient la demande.

Par ailleurs, les résultats de l'évaluation finale seront aussi partagés avec les participants (bénéficiaires) au programme, ainsi que les parties prenantes communautaires. Cette démarche renforce la redevabilité mutuelle, valorise la contribution des communautés et favorise un apprentissage collectif. En impliquant activement les acteurs locaux, le partage des conclusions contribue aussi à la durabilité des acquis et à la conception de futurs projets mieux adaptés aux besoins réels, tout en ouvrant des opportunités de plaidoyer au niveau communautaire.

3. Contenu

Les questions évaluatives prennent en considération les critères recommandés par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), les attentes de SOS VE Belgique et de ses partenaires.



[Schéma des critères pour l'évaluation](#), CAD, OCDE

Domaine d'évaluation	Questions évaluatives
Efficience – Adéquation des ressources engagées : les ressources ont-elles été utilisées de façon optimale pour atteindre les résultats attendus ?	1) Est-ce que les ressources ont été affectées de façon adéquate à la réalisation du programme, en particulier les ressources humaines ? Le rapport entre les résultats atteints et les moyens budgétaires engagés est-il jugé satisfaisant ?

Efficacité : Quel est le niveau d'atteinte des résultats ?	2) Quel est le niveau atteint par le projet dans la réalisation des objectifs ? Dans quelle mesure les indicateurs planifiés ont-ils été atteints ? 3) Comment les acteurs communautaires perçoivent-ils l'efficacité des mécanismes de protection des enfants talibés mis en place ? Quels sont les principaux obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de ces mécanismes ? Quelles actions concrètes pourraient être engagées pour renforcer leur efficacité, selon les acteurs locaux ? 4) À quel point les partenariats institutionnels (IEF, services techniques, etc.) ont-ils facilité la mise en œuvre du projet ? Comment les partenariats de synergie (avec d'autres ONG) ont-ils contribué à l'atteinte des objectifs du projet ? Quels sont les points forts et les limites de ces collaborations ? Quelles améliorations à suggérer ? 5) Quelles sont les interactions formelles ou informelles observées entre les zones d'intervention de Fatick et de Kaffrine ? En quoi ces interactions ont-elles influencé (positivement ou négativement) l'efficacité du projet ou l'atteinte de ses objectifs ? Quelles leçons tirer de ces dynamiques pour les futures interventions ?
Pertinence : quel est le niveau de pertinence du projet par rapport aux besoins des participants ?	6) Dans quelle mesure le projet est-il aligné avec la Stratégie nationale de protection de l'enfant ? 7) Dans quelle mesure les interventions du projet ont-elles répondu aux besoins et priorités du groupe cible dans la zone d'intervention ? 8) Dans quelle mesure le programme a-t-il bénéficié à d'autres localités/zones environnantes (ex. classes ECB) ?
Pérennité / Durabilité : Quel est le degré de probabilité de préserver et reproduire les bénéfices de l'intervention sur le long terme ?	9) Existe-t-il des risques qui pourraient impacter la pérennisation des acquis ? 10) Les conditions pour l'appropriation locale sont-elles remplies ? Quel est le degré d'implication des partenaires et participants au projet ? 11) Existe-t-il une stratégie de retrait (par acteur du projet) ? Est-elle précise et réaliste ? Les mesures préparatoires visant à assurer une pérennité ont-elles été clairement décrites ?
Cohérence : L'intervention s'accorde-t-elle avec les autres interventions menées ?	12) Dans quelle mesure l'intervention de SOS VE est-elle complémentaire du travail réalisé par d'autres acteurs non-étatiques (ONG ou associations) sur le même groupe-cible ? Quel est le potentiel d'effet multiplicateur / de réplicabilité de l'intervention ?
Impact : Quelle différence l'intervention fait-elle ?	13) L'intervention a-t-elle produit des effets importants et de vaste portée, potentiellement transformateurs, positifs ou négatifs, intentionnels ou non ?

La liste pourra être discutée et précisée lors de la réunion de démarrage.

4. Méthodologie

SOS VE Belgique souhaite une approche méthodologique rigoureuse, combinant exploitation des données existantes, collecte complémentaire et participation active des parties prenantes.

4.1. Exploitation des données existantes

L'équipe de consultant·e·s aura accès aux sources suivantes d'information, qu'elle devra analyser de manière approfondie :

- La **Théorie du Changement (ToC)** et ses « fiches techniques » de suivi de certaines hypothèses de la ToC ;
- Le **cadre de résultats** mis à jour au 31 décembre 2025 incluant des indicateurs quantitatifs, issus de la Base de données Programme (*Programme Data Base – PDB2*) de SOS Villages d'Enfants et de KoboCollect. Toutes les données collectées sont digitalisées ;
- Les **rapports annuels de suivi** ;
- Les **rapports d'évaluation externe sur la zone de Fatick** (à des fins comparatives).

4.2. Collecte des données complémentaires

Tout en garantissant impartialité et rigueur, il peut être envisagé de recourir à SOS VE au Sénégal pour appuyer la collecte de données complémentaires, notamment qualitatives, sous l'encadrement des consultants. À noter en effet qu'une partie du personnel local a été formée à la méthodologie « Récolte des effets » (*Outcome harvesting*).

4.3. Approche participative

Il est attendu que le processus d'évaluation devra garantir une démarche participative active, impliquant systématiquement les parties prenantes concernées. L'équipe de consultant·e·s pourra collaborer étroitement avec le personnel de SOS VE au Sénégal pour garantir une participation effective et inclusive à toutes les étapes de l'évaluation.

5. Livrables attendus

L'équipe de consultant·e·s devra produire les livrables suivants :

- ✓ **Un rapport de démarrage** (Word)
- ✓ **Un rapport d'évaluation préliminaire** (Word)
- ✓ **Un rapport d'évaluation final** (Word) d'un maximum de 50 pages environ, contenant au moins les informations suivantes :
 - Introduction (objet, objectifs et contexte de l'évaluation, méthodologie utilisée, limites de l'évaluation) ;
 - Analyse/Réponses aux questions évaluatives
 - Conclusions (numérotées).

(iv) Annexes (liste des documents consultés, liste des entretiens, focus groupes ou autres, etc.).

- ✓ **Un résumé des résultats et recommandations** de l'évaluation : description des principales observations, succès, défis et recommandations.
- ✓ **Annexes** justifiant les informations du rapport d'évaluation final.

Tous les documents doivent être livrés en français.

6. Calendrier et pilotage de l'évaluation

6.1. Calendrier de la mission

Le calendrier provisoire de la mission est le suivant :

03/02/2026	Publication des Termes de référence (TdR)
19/02/2026	Date limite de soumission des candidatures
Entre le 05 et le 13/03/2026	Entretiens avec les candidat·e·s pré-sélectionné·e·s
20/03/2026	Signature du contrat et démarrage de la mission
20/04/2026	Remise de la version préliminaire du rapport
04/05/2026	Remise de la version définitive des livrables

6.2. Comité de suivi de l'évaluation

Un comité de suivi de l'évaluation sera responsable de la coordination de la mission. Il aura pour rôle principal de sélectionner l'équipe de consultant·e·s, d'organiser la réunion de lancement, de faciliter le bon déroulement de l'évaluation, de participer à l'atelier de restitution et d'évaluer la qualité du rapport. Il est composé de SOS VE Belgique et SOS VE au Sénégal.

7. Budget

Le budget pour l'ensemble de l'évaluation est de 15.000 EUR (TVA incluse).

Il est demandé à l'équipe de consultant·e·s de s'inspirer du modèle ci-dessous pour soumettre sa proposition financière :

Tableau 1 : Honoraire

	Activité (exemples)	Le personnel concerné	Nb de personnes	Nb de jours	Taux journalier	Prix (tout compris)	Pourcentage du prix total
			A	B	C	$D=AxBxC$	$E=D/F$
1	Revue documentaire						
2	Rapport de démarrage						
3	Collecte de données						
4	Etc.						
5	Rapport final						

	TOTAL (F)						100 %
--	------------------	--	--	--	--	--	--------------

Tableau 2 : Frais remboursables (si nécessaire)

Description	#	Coût unitaire	Total
Visa			
Billet d'avion			
Per diem			
Etc.			
TOTAL			

8. Profil de l'équipe de consultant·e·s

Les membres de l'équipe de consultant·e·s devront avoir les compétences suivantes :

Compétences, qualifications et expérience requises :

- Expérience avérée en matière de suivi et évaluation, y compris l'évaluation de l'impact ou l'évaluation de programmes ;
- Connaissances approfondies des réalités locales et en particulier du groupe cible des enfants talibés ;
- Connaissances approfondies du travail de développement, notamment des programmes de renforcement des capacités des communautés et des programmes visant à la réduction de la pauvreté, des Activités génératrices de revenus (AGR) et du renforcement économique ;
- Bonne compréhension des droits de l'enfant et des questions touchant les enfants vulnérables ;
- Expérience prouvée dans les processus participatifs, en particulier en matière de participation des enfants, et les méthodes de collecte de données ;
- Compétences analytiques et conceptuelles solides ;
- Capacité à traduire des concepts et des idées complexes dans un langage simple et pratique ;
- Excellentes compétences en communication écrite ;
- Maîtrise du français.

Il est attendu de l'équipe de consultant·e·s qu'elle signe le *Code de conduite* de SOS Villages d'Enfants lors de la signature du contrat de consultance.

9. Procédure de soumission de l'offre

9.1. Contenu de l'offre

L'offre doit comporter :

- Une **proposition technique**, détaillant le contenu et l'approche choisie (maximum 15 pages) incluant le CV des membres de l'équipe de consultant·e·s, ainsi que deux contacts de référence pouvant attester des compétences des membres de l'équipe de consultant·e·s ;
- Une **proposition financière** selon le modèle spécifié au point 7.

9.2. Délai de soumission

Les offres peuvent être soumises jusqu'au, minuit (UCT+2) à job@sos-villages-enfants.be avec pour objet « Evaluation finale Kaffrine ». Les propositions reçues après la date et l'heure limites ne seront pas prises en compte.

9.3. Questions et demandes de clarifications

SOS VE Belgique reste disponible pour toute question ou demande de clarifications. Celles-ci sont adressées uniquement par email à l'adresse : sophie.huguenet@sos-villages-enfants.be.

10. Annexes

Annexe 1 – ToC Sénégal

Annexe 2 – Cadre de résultats Kaffrine